

Service de l'Eau

Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (C.C.P.F) depuis le 1^{er} juillet 2012

Budget Primitif 2014 et tarifs votés par le Conseil Communautaire de la C.C.P.F le 20 février 2014

SECTION D'EXPLOITATION

Nature dépenses	B.P 2014	Nature Recettes	B.P 2014
Charges générales et de personnel	187 510,00	Vente des produits (base 147 000 m ³)	323 753,52
autres charges (dont intérêts de la dette)	70 597,13	autres produits de gestion	1 450,00
Dotations aux amortissements	101 887,00	Dotations aux amortissements	3 564,29
Dépenses imprévues	3 165,87		
virement à la section d'investissement	29 000,00	excédent reporté	63 392,19
TOTAL	392 160,00	TOTAL	392 160,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

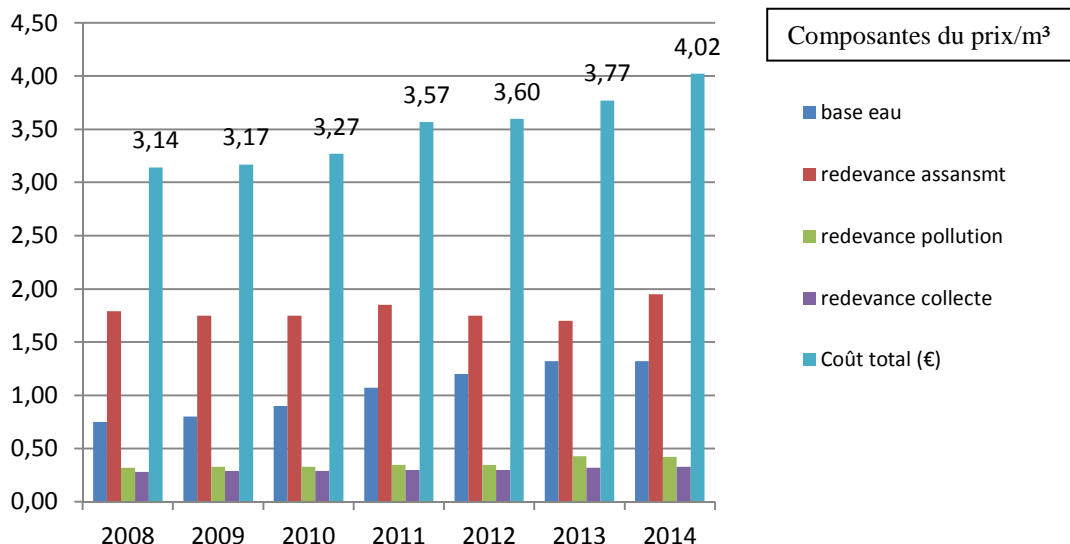
Subvt° d'investissement et fonds globalisés	3 564,29	apports – dotations -subventions	
Emprunts	92 465,57	emprunts et dettes	247 194,84
immobilisations corporelles	24 000,00	Amortissement des immobilisations	101 887,00
immobilisations en cours	349 438,14	Virement de la section d'exploitation	29 000,00
Résultat d'investissement reporté		Excédent de fonctionnement reporté	91 386,16
TOTAL	469 468,00	TOTAL	469 468,00

Évolution du prix de l'eau et de l'assainissement de 2008 à 2014



Forfaits annuels

- Entretien : 55 €
- Location : 12 €



Prix de l'eau et de ses composantes

Année 2014

Tarifs en vigueur

Nature	Tarif (TTC)	Référence de la décision
Prix de base de l'eau.....	1,32 €/m ³	Conseil Communautaire du 20 février 2014
Redevance de l'assainissement	1,95 €/m ³	Conseil Communautaire du 20 février 2014
Redevance Pollution.....	0,422 € / m ³	Agence de l'Eau Seine Normandie
Redevance collecte assainissement	0.33 €/m ³ *	
Prix total TTC	4,022 €/m³	
Forfait entretien	55 €/an	Conseil Communautaire du 6 mars 2013
Forfait location	12 €/an	Conseil Communautaire du 6 mars 2013
Droit de branchement au réseau d'eau	200 €	Arrêté du Président de la CCPF du 30/04/2012
Droit de mutation	40 €	
Participation pour le financement de l'assainissement collectif Pour une maison individuelle.... Pour un immeuble collectif.....	1 000 € 12,50 €/m ² de surface de plancher	Conseil Communautaire du 28 juin 2012

* cette redevance n'est due que par les abonnés raccordés à l'assainissement collectif